

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-002

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DANS LE CADRE DE DEUX
REPRÉSENTATIONS DE CONTES**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de signature d'un contrat de cession avec la Compagnie SYCOMORE, 1 allée des Garays – 91120 Palaiseau, représentée par Sylvie Bonamy dans le cadre de 2 représentations contes,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la Compagnie Sycomore,

DÉCIDE

La signature d'un contrat de cession avec la Compagnie SYCOMORE, 1 allée des Garays – 91120 Palaiseau.

Ce contrat est souscrit pour 2 représentations le mercredi 19 janvier à 14h et 15h15, sous la yourte éphémère installée dans le forum de l'Espace Culturel Alain-Poher.

Les conditions financières sont définies comme suit : 1 300 € TTC, sur présentation de facture pour l'ensemble des prestations.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal sur la ligne :

- CEREM/024/611 pour la somme de 650 €
- ALSH/421-4/6042 Pour la somme de 650 €

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 13 janvier 2022.




Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine